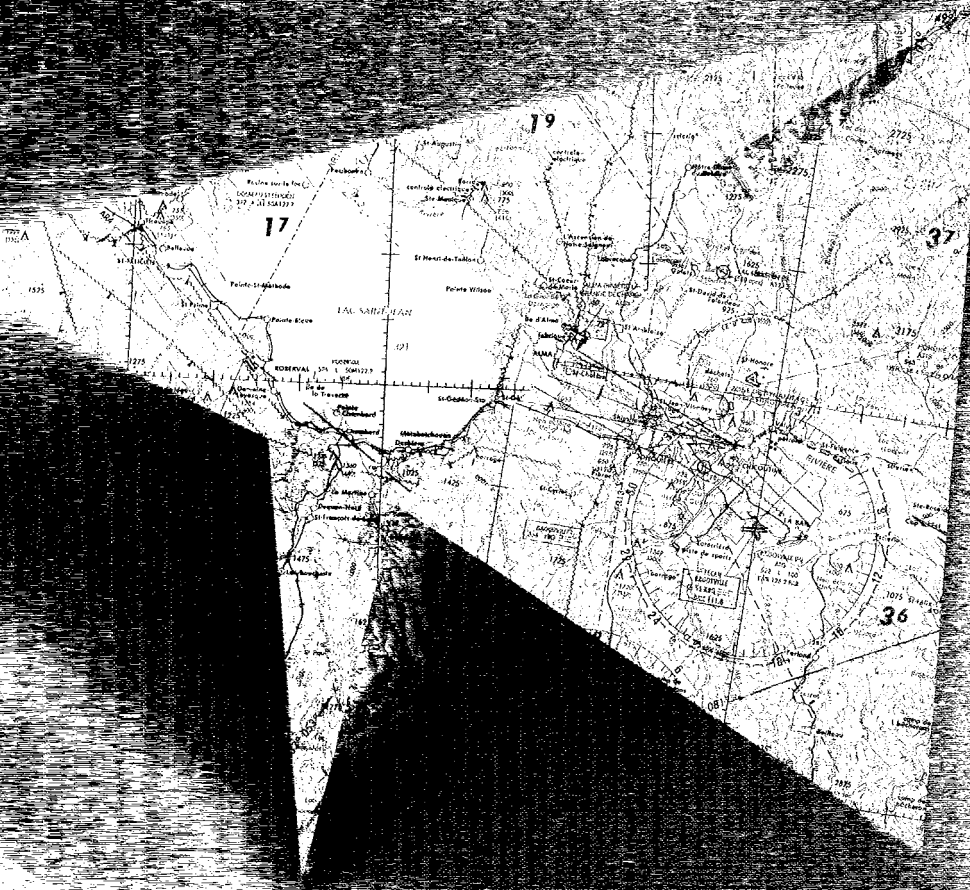


CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS

Mémoire sur le projet de loi 99
présenté à la
Commission de l'économie et du travail

Le 30 août 2005

Porteur de développement



**Mémoire sur le projet de loi 99
présenté à la
Commission de l'économie et du travail**

Le 30 août 2005

Mémoire sur le projet de loi 99

« Loi modifiant la loi concernant la location

d'une partie des forces hydrauliques de la

Rivière Shipshaw

présenté à la

Commission de l'économie et du travail

Le 30 août 2005

1. Introduction

Le potentiel énergétique du Saguenay—Lac-Saint-Jean a été l'un des facteurs, voire même le facteur déterminant de son industrialisation du début du 20^e siècle. L'industrie des pâtes et papiers et l'industrie de l'aluminium, grandes consommatrices d'énergie hydroélectrique, ont vite profité de cette ressource renouvelable pour ériger des ouvrages d'importance sur plusieurs de nos rivières et développer une structure industrielle de grande envergure qui a largement contribué au développement socioéconomique de la région.

Fait singulier à l'échelle québécoise, la totalité des installations de production énergétique (hydroélectrique ou de co-génération) implantées, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, sont toujours la propriété du secteur privé, la mise en service de la prochaine centrale Péribonka d'Hydro-Québec ramènera le secteur public dans le portrait de la production énergétique régionale.

Quelques constats :

- Un premier constat de ce développement est à l'effet que les régionaux exercent aucun contrôle sur l'utilisation de cette ressource;
- que la totalité des redevances, pour l'utilisation de ces rivières, échappe à la région;
- que, lors de la nationalisation de l'électricité, en 1962, ces entreprises ont pu conserver ces installations au seul fait que la totalité de l'énergie produite l'était pour leurs fins propres et le développement industriel;
- que le ratio emploi versus ces droits consentis est de moins en moins à l'avantage de la région;

Deux (2) revendications régionales :

C'est dans ce sens que la CRÉ, dans son mémoire sur le document : « Le secteur énergétique au Québec – contexte, enjeux et questionnements » (janvier 2005), y allait des deux (2) revendications suivantes :

- 1 : « D'établir le principe que toute la production d'énergie électrique privée, réalisée au Saguenay—Lac-Saint-Jean, doit être consacrée au développement industriel de la région; »
- 2 : « Que les redevances payées au gouvernement du Québec, par les producteurs privés d'énergie au Saguenay—Lac-Saint-Jean, doivent revenir au Saguenay—Lac-Saint-Jean aux fins, entre autres, d'appuyer sa nécessaire reconversion industrielle. »

Aussi, nous vous rappelons la recommandation 4 de la Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources qui faisait un pas pour ramener en région une partie de ces redevances. À ce titre, le Saguenay—Lac-Saint-Jean recevrait 6,04 M \$ par année.

Maintenant, le cas Abitibi-Consolidated inc. :

Il est clair qu'en fermant l'usine de La Baie, cette compagnie manquait à une condition relative à la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw et, qu'en contrepartie, le gouvernement pouvait résilier le bail de location.

Il faut se rappeler que la fermeture de cette usine n'a pas pour effet de créer un quelconque avantage supplémentaire au niveau énergétique puisque cette usine n'était aucunement reliée à l'énergie produite par les installations de production d'énergie d'Abitibi-Consolidated inc.

À l'évidence, le gouvernement, par son projet de Loi 99, a choisi d'imposer, à cette compagnie, une pénalité sous forme de redevances supplémentaires qui, selon certaines sources, atteindrait la somme de 30 M \$ sur 5 ans.

L'impact de cette approche :

À titre de ministre des Ressources naturelles, vous êtes le ministre le mieux placé pour connaître la situation financière précaire dans laquelle se retrouvent les industries qui oeuvrent dans ce secteur d'activité. Outre cette santé financière difficile, ce secteur est au prise avec des conjonctures extrêmement pénalisantes ou qui vont forcer un repositionnement des installations de production, telles la crise du bois d'œuvre et l'application du rapport Coulombe, etc.

Donc, l'approche gouvernementale risque d'amplifier les difficultés économiques et fragilisera, dans un premier temps, l'usine d'Abitibi-Consolidated à Kénogami qui, elle aussi, risque, à très court terme, une fermeture prématurée.

Nous exprimons donc que l'approche punitive, même légitimée, n'est certes pas le bon moyen de garder en vie l'usine Kénogami qui, de toute façon, à très court terme, aura besoin d'un investissement financier majeur pour se repositionner dans des catégories des papiers à meilleure valeur ajoutée.

Notre proposition : « Le développement »

Étant donné que le gouvernement se doit de faire appliquer la Loi 8;

Étant donné que la région, à l'instar de toutes les régions de ressources, revendique un retour plus significatif des redevances pour appuyer leur développement économique et amorcer le virage de la nécessaire reconversion industrielle;

Étant donné que, si le gouvernement persiste dans son orientation d'imposer des redevances supplémentaires non escomptées, ce dernier devrait saisir l'occasion pour verser ces redevances dans un fonds régional de diversification de l'économie.

À CES CAUSES,

- Nous demandons au gouvernement du Québec que toutes les redevances additionnelles, prévues dans le projet de Loi 99, soient versées dans le Fonds de diversification de l'économie du Saguenay—Lac-Saint-Jean, lesquelles sommes devraient être disponibles jusqu'à hauteur de 90 % à Abitibi-Consolidated inc. pour appuyer le projet de modernisation de l'usine Kénogami dans un délai maximal de 5 ans et, au bout de ce terme, ce fonds serait disponible pour appuyer des projets de développement industriel dans la 2^e et 3^e transformation.
- Nous demandons au gouvernement du Québec d'adopter une approche proactive et de s'asseoir avec la compagnie Abitibi-Consolidated inc. afin d'établir un environnement et un partenariat propices à un investissement de plus ou moins 500 M \$ pour la modernisation de l'usine Kénogami.

En conclusion :

La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, au cours des dernières années, a perdu plusieurs emplois reliés à l'exploitation des ressources naturelles. Si dans le passé, le retour de cette exploitation se situait plus dans le nombre d'emplois, il faut maintenant compenser les régions de ressources pour ramener une juste part des retombées de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions où on les puise et le gouvernement doit, par un système de péréquation, issu des redevances, appuyer ces régions dans le développement et la création de richesses en soutenant l'émergence de fonds régionaux. **Ces fonds seraient complémentaires aux**

interventions du gouvernement et de ses sociétés d'état.

Bernard Généreux
Président
BG/SC/fg

La Maison de la Région

2155, rue de la Peltrie, C.P. 903

Jonquière (Québec)

G7X 7W8

Téléphone : (418) 547-2102

Télécopieur : (418) 547-2565

lacreslsj@lacre.ca